

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 14 DECEMBRE 2023

Conseil + secrétaire + 20 bourgeois-e-s + 2 non bourgeois, 2 excusés

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale du budget 2024 en souhaitant une cordiale bienvenue aux bourgeois-e-s et en les remerciant d'être venus ce soir.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public, ainsi l'ordre du jour a été porté à la connaissance des citoyen-ne-s.

Il propose de nommer deux scrutateurs, à savoir MM Didier Torrent & Florian Bonvin. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée. Elle est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2023
2. Budget 2024 – Assainissement du réservoir de Procatrué : Approbation
3. Budget 2024 – Présentation
4. Budget 2024 – Approbation – Crédit d'engagement y-compris les financements y afférents
5. Présentation du plan financier quadriennal
6. Demandes d'agrégation
7. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2023

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2023 a été porté à la connaissance de toutes et tous et ne sera pas lu afin d'écourter les assemblées si toutefois les personnes présentes n'en demandent pas sa lecture.

La majorité des personnes présentes ne souhaitant pas la lecture du p.-v., il demande donc aux bourgeois-e-s qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Il remercie Justine Kern pour la bonne tenue du p.-v. et passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. Budget 2024 – Assainissement du réservoir de Procatrué - Approbation

Le Président rappelle que ce point a été mis à l'ordre du jour car le montant d'investissement de CHF 500'000.- dépasse les compétences du conseil bourgeoisial et de la commission.

Le réservoir de Procatrué est l'unique ouvrage de stockage d'eau potable pour la commune. Il a été construit en 1984 (40 ans) et peut contenir 1'500 m³ d'eau. La station d'ultrafiltration a été réalisée, pour sa première section, en 2004 avec un nouveau contrôle de commande.

Le but de l'assainissement du réservoir de Procatrué est sa mise en conformité.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- L'assainissement et le redimensionnement des équipements hydrauliques
- L'amélioration des accès et leur sécurisation
- L'assainissement des bétons
- Le contrôle des flux d'aération
- L'assainissement des installations électriques et de l'éclairage
- La mise à jour du contrôle de commandes (20 ans)

Une citoyenne désire savoir où se situe ce réservoir.

Le Président indique qu'il est situé à côté de l'observatoire, en dessous de la station d'ultrafiltration.

Un citoyen désire savoir si ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres et s'ils seront réalisés par des entreprises spécialisées.

Jean-Michel précise que les travaux seront bien réalisés par des entreprises spécialisées, exceptés pour les bétons et le contrôle des commandes. Un appel d'offre a été réalisé sous la forme d'un marché public gré à gré.

Un citoyen demande si ces travaux peuvent être subventionnés.

Le Président lui répond que non mais que le prix de vente de l'eau aux communes d'Arbaz, Grimisuat et Sion va être revu à la hausse.

Une citoyenne souhaite connaître la durée de vie d'un tel réservoir.

Jean-Michel indique qu'elle est d'environ 40 ans pour les bétons, de 15 à 20 ans pour les composants et de 20 ans pour les commandes.

L'assemblée n'ayant plus de question, il demande formellement aux citoyen-ne-s présent-e-s de se prononcer par mains levées s'ils approuvent les travaux d'assainissement du réservoir de Procatrué pour un montant estimé à CHF 500'000.-.

A l'unanimité l'assemblée approuve les travaux d'assainissement du réservoir de Procatrué pour un montant estimé à CHF 500'000.-.

3. Budget 2024 – Présentation

Chaque ménage a pu consulter le fascicule du budget sur le site de la commune ou l'obtenir auprès de l'administration, ce qui a permis à chacun d'en prendre connaissance. Par conséquent, le Président ne va pas faire la lecture complète du message introductif qui compare l'exercice 2022, le budget 2023 et 2024, et qui présente l'aperçu général, l'évolution de la fortune et des engagements, le compte de résultats échelonné, les charges et revenus d'exploitation, les charges et revenus financiers, le compte des investissements

par nature, les coûts induits, les indicateurs financiers bourgeoisiaux et les conclusions, mais seulement faire part de quelques considérations générales.

Ce budget se veut estimatif et prudent. La marge d'autofinancement est légèrement inférieure au budget 2023 et ne permet pas de couvrir les investissements du patrimoine administratif.

Comme seuls les bâtiments font partie du patrimoine administratif, il est prévu un investissement en 2024 de Fr. 35'000.- pour l'acquisition du raccard du Marais. Comme présenté au point précédent, des investissements à hauteur de Fr. 500'000.- pour l'assainissement du réservoir de Procatrué sont prévus pour le patrimoine financier et transiteront directement par le bilan.

Le caissier présente ensuite le budget 2024 de fonctionnement et d'investissement. La marge d'autofinancement de Fr. 261'000.- permet de couvrir les amortissements de Fr. 3'800.- et de dégager un excédent de revenus de Fr. 257'200.-.

La marge d'autofinancement ne permet pas de couvrir les investissements du patrimoine financier.

Le Président passe ensuite la parole à l'assemblée.

Une citoyenne constate qu'un montant de CHF 35'000.- est prévu au budget 2024 pour l'acquisition du raccard du Marais. Elle demande si l'affectation du raccard est en lien avec le réseau d'eau.

Jean-Michel rappelle que le raccard est propriété de la société de développement d'Arbaz. La société de Laiterie a une convention d'utilisation avec la SDA. Les finances de la bourgeoisie permettent d'investir dans un autre domaine que l'eau.

Il précise encore que le prix sera négocié étant donné les importants travaux de rénovation et d'isolation à réaliser.

Aussi comme ce bâtiment compte plusieurs propriétaires, la société de chant, la société de développement, la commune et la société de Laiterie, une PPE devra être créée.

Une autre citoyenne relève que ce montant était déjà prévu au budget 2023.

Le Président indique que la SDA est actionnaire d'Anzère tourisme SA, ce qui à son avis n'a plus lieu d'être, et devrait muter en société villageoise. Elle désire toutefois vendre uniquement le raccard et ne veut pas céder ses actions, ce qui retarde les négociations.

Il rappelle que la situation des gérants du café de la Laiterie devient pénible (température basse dans le raccard l'hiver, coûts élevés d'électricité pour le chauffage, etc...)

Une citoyenne aimerait savoir quel est le rôle de la bourgeoisie dans cette affaire.

Jean-Michel répond qu'il s'agit d'un rôle social et précise que la commune a acheté les parcelles sises à l'est du café de la Laiterie.

Cette même citoyenne estime qu'on mêle commune et bourgeoisie dans ce projet.

L'assemblée n'ayant pas de question il passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. Budget 2024 – Approbation – Crédit d'engagement y compris les financements y afférents

A la majorité des citoyen-nes, une citoyenne refuse, l'assemblée accepte le budget 2024, le crédit d'engagement y-compris les financements y afférents.

Le Président remercie les bourgeois-e-s pour la confiance témoignée.

5. Présentation du plan financier quadriennal 2024 - 2027

Le plan financier quadriennal a été établi sur la base des investissements prévus et doit être présenté à l'assemblée bourgeoisiale avant d'être transmis au canton.

Pour 2024, le budget a été présenté.

Le Président rappelle que la pertinence de ces différents investissements doit être répercutée dans le prix de vente de l'eau. Aussi le patrimoine financier ne tient pas compte des éventuelles mutations et/ou valorisations des biens de la bourgeoisie pour lesquelles la commission sera chargée de faire des propositions.

Le plan quadriennal 2024-2027 est essentiellement basé sur des investissements du patrimoine financier et concerne le développement de la grande richesse de la bourgeoisie qu'est l'eau.

C'est toujours grâce aux recettes de vente des volumes d'eau et d'énergies que la dette sera contenue dans un volume acceptable et permettra de faire de nouveaux investissements pour l'entretien de notre patrimoine.

La marge d'autofinancement devrait demeurer stable pour les prochaines années.

En conséquence, la situation est tout à fait conforme aux exigences cantonales.

Après tous ces chiffres, Il demande à l'assemblée si elle a des questions sur le plan quadriennal qui n'est pas soumis au vote.

L'assemblée n'ayant pas de question, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Demandes d'agrégation

Le Président donne lecture de la demande d'agrégation adressée par la famille Houillon.

Le Conseil bourgeoisial propose de les accueillir et d'accepter leur demande par applaudissements.

L'assemblée accepte leur demande d'agrégation par applaudissements.

Le Président leur souhaite la bienvenue et les remercie pour la raclette offerte et servie en fin de séance.

7. Divers

Avant de passer la parole à l'assemblée, le Président tient à remercier ses collègues du Conseil, le secrétaire et les membres de la commission.

Triage forestier Lienne-Morge

Il informe que la part de la dissolution du triage forestier Lienne-Morge revenant à la bourgeoisie d'Arbaz s'élève à plus de CHF 200'000.-.

Sources de la Fille

Le litige des sources de la Fille datant de 1'475 devrait être réglé. La ville de Sion doit avoir l'aval des propriétaires du fonds. Un droit de superficie sera établi et permettra à la bourgeoisie d'enregistrer de nouvelles entrées financières.

En compensation la ville de Sion devrait s'engager à acheter au minimum 1'400'000 m³ d'eau sous forme de forfait. Le surplus serait vendu en sus.

Patrimoine

Des états généraux seront réalisés sur l'alpage de Métail afin d'élaborer une stratégie bourgeoisiale.

Les vignes ont un potentiel intéressant.

La bourgeoisie peut avoir une vision sur des biens immobiliers de rendement.

Séparation commune – bourgeoisie

La séparation de la bourgeoisie et de la commune sera scellée si la nouvelle constitution est acceptée par le peuple car elle deviendra obligatoire.

Il passe ensuite la parole à l'assemblée.

Une citoyenne se demande s'il ne serait pas judicieux de mettre en vente l'alpage de Métail pour investir ailleurs.

Le Président estime que vendre pour vendre n'intéresse pas les membres du Conseil, par contre une vente est envisageable si nous avons une vision d'investissement en parallèle.

Une citoyenne salue la stratégie mise en place mais ne souhaiterait pas réunir les sociétés car les membres des différents comités ont des idées à faire valoir et à exprimer. Elles pourraient par contre coopérer pour l'organisation de manifestations et/ou d'animations.

Jean-Michel cite comme exemple les consortages d'alpages et la société de Laiterie.

La société de développement devrait simplement adapter ses statuts car le comité est très dynamique et leurs manifestations et/ou animations très appréciées.

Une citoyenne a constaté à la lecture du procès-verbal que le contrat de vente d'eau avec la commune de Grimisuat arrivait à échéance. Elle se demande s'il ne serait pas possible de

demander CHF 0.10 supplémentaire par m³ et créer ainsi un fonds d'investissement avec droit de regard.

Le Président précise que la masse critique n'est pas atteinte. Au niveau de la commune, un collaborateur travaille 50% pour la commune d'Arbaz et 50% pour la commune de Grimisuat. Il souhaite que les fontainiers respectifs puissent se remplacer, ce qui est prévu dans le nouveau contrat de vente d'eau avec Grimisuat. Cette manière de faire permet aussi d'éviter les fusions de commune.

Un citoyen souhaite savoir si la bourgeoisie peut livrer de l'eau à la commune de Savièse en cas de besoin.

Jean-Michel lui répond que oui. Un piquage a été réalisé sur la conduite menant l'eau à la turbine de la Sionne.

Comme la parole n'est plus demandée, clôt cette assemblée à 19h45 en remerciant les personnes présentes pour leur participation et leurs interventions auxquelles il espère avoir pu répondre à satisfaction. Il demeure avec ses collègues à disposition pour tout renseignement et/ou question complémentaire.

Il invite ensuite les bourgeois-e-s à suivre le film réalisé par Robin Torrent en collaboration avec Frédéric Jollien après lequel un apéro et une raclette seront servis.

Le Président

Le Secrétaire